



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2016, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 1^{er} août 2016, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 554, rue Lemelin, aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

4. Ce projet de règlement s'applique à toutes les zones classées conservation du territoire de la Municipalité.
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce septième jour de juillet deux mille seize.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier